

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de la substance	
Nom de la substance	Carbonate de Calcium
Synonymes	Calcaire, calcite, craie, pierre à chaux, Aragonite, marbre
Nom chimique et formule	Carbonate de Calcium / CaCO ₃
Nom commercial	Voir fiche technique
N° CAS	471-34-1 ou 1317-65-3 (pierre à chaux)
N° EINECS	207-439-9 ou 215-279-6 (pierre à chaux)
Poids moléculaire	100,09

1.2. Utilisation de la substance
<ul style="list-style-type: none"> - Construction & Génie civil : Granulat ou filler pour bétons, préfabriqués bétons, mortiers, enduits, briques, asphalte et enrobés bitumineux, bardeaux bitume, moquettes - Agriculture: amendement minéral basique - Alimentation animale : ingrédient ou additif - Protection de l'environnement: traitement des fumées, traitement des eaux potables ou des eaux usées - Industrie du verre et de la céramique - Industrie chimique: neutralisation, ajustement du pH - Métallurgie et sidérurgie : fondant, affinage - Industries alimentaires et pharmaceutiques - Industrie du papier et des peintures : blanchissant, opacifiant - Industrie des plastiques et des caoutchoucs : charge, agent plastifiant - Industries de la chaux et des ciments <p><i>Liste non exhaustive.</i></p>

1.3. Identification de la société
Nom de la société : CARMEUSE FRANCE Adresse : 91 Avenue d'Acqueville 78 670 Villennes sur Seine FRANCE Tél / Fax : (33) 1 39 75 27 00 / (33) 1 39 75 25 00 Courriel de la personne responsable pour les FDS : contact@carmeuse.fr

1.4. N° de téléphone d'appel d'urgence	
N° d'urgence européen	112
Centre anti-poison	(33) 1 40 05 48 48
Pompiers/SAMU	18 /15
INERIS France	(33) 3 44 55 69 99 – Cellule d'appui aux situations d'urgences
INRS	www.inrs.fr
Association Orfila	(33) 1 45 42 59 59
N° d'urgence interne à la société	(33) 1 39 75 27 00 (non valable en dehors des heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Indication du danger
Néant

2.2. Danger pour l'homme	
Phrases de risques	Néant
Remarque générale	Le carbonate de calcium est un produit naturel inerte ne présentant aucun risque pour l'homme et l'environnement.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Composition
Carbonate de calcium et constituants mineurs d'origine géologique variables selon les sources.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Yeux

Poussières : irritation mécanique due aux particules de produit, d'où larmolement et légères douleur temporaire. Laver à l'eau courante en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

4.2. Inhalation

Peut irriter les voies respiratoires (poussières). Eternuements.
Déplacer la source de poussières ou transférer la personne dans un endroit aéré.
Consulter un médecin en cas d'indisposition.

4.3. Ingestion

Produit non toxique. En cas d'ingestion massive, consulter néanmoins un médecin.

4.4. Contact avec la peau

Produit non irritant. Laver abondamment à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Inflammabilité

La substance est ininflammable et non combustible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

Éviter le contact avec les yeux. Veiller à minimiser le taux de poussières. En cas d'exposition à un haut niveau de poussières, s'assurer que la ventilation est suffisante ou que le matériel de protection respiratoire approprié est utilisé (voir Section 8).

6.2. Précautions pour l'environnement

Néant.

6.3. Méthodes de nettoyage

Éviter le balayage à sec et utiliser un lavage à l'eau ou par aspiration pour prévenir la formation de poussières.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Précautions à respecter pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Porter les équipements de protection individuels si besoin (voir Section 8). Veiller à minimiser le taux de poussières. Isoler les sources de poussières, utiliser les systèmes de dépoussiérage (bouche d'aspiration à chaque point de manutention). Privilégier les systèmes de manutention fermés comme les transferts pneumatiques. Lors de la manipulation de sacs, les précautions habituelles en règle de manutention des charges lourdes sont applicables (Directive 90/269/EEC).

7.2. Stockage

Conditions de stockage sans danger

Stocker à l'abri de l'humidité pour ne pas altérer les propriétés physiques du produit. Séparer des acides.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeur limite d'exposition

8.1.1. N° CAS / N° EINECS	471-34-11 ou 1317-65-3 / 207-439-9 ou 215-279-6
8.1.2. Nom chimique	Carbonate de Calcium
8.1.3. Valeur limite d'exposition	Valeur limite de moyenne d'Exposition (VME) : 10 mg/m ³ (Circulaire modifiée du Ministère du travail du 19 juillet 1982)

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles de l'exposition professionnelle	Systèmes de manutention et/ou transfert préférentiellement fermés ou dépoussiérage installé pour maintenir le taux de poussières < valeur limite d'exposition. Ou porter équipements de protection individuels appropriés.
8.2.1.1. Protection respiratoire	 Si concentration > VLE, Utiliser des masques anti-poussières conformes à la norme EN 149, catégorie FFP1, ou pour les forts taux de poussières une protection respiratoire actionnée par ventilateur.

8.2.1.2. Protection des mains	Néant
8.2.1.3. Protection des yeux	 Lunettes ajustées au visage avec volets latéraux ou lunettes de protection contre les poussières avec large champ de vision, conformes à la norme EN 166. Ne pas porter de verre de contact lors de la manipulation de ce produit.
8.2.1.4. Protection de la peau	Néant
8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Aucune écotoxicité connue

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales	
9.1.1. Etat physique	Solide de couleur blanche, grise ou beige, de différentes granulométries: roches, grains (granulés), sable ou poudre fine.
9.1.2. Odeur	Inodore.

9.2. Informations importantes relatives à la santé, la sécurité et à l'environnement	
pH	8,5 à 9,4 à 25°C (solution saturée à 16 mg/l)
Solubilité dans l'eau	13 à 16 mg/l à 20°C
Solubilité	Non soluble dans l'huile ou les solvants

9.3. Autres informations	
Point de fusion	(de l'oxyde) CaO 2570°C
Point d'ébullition	(de l'oxyde) CaO 2850°C à 100 hPa
Point de décomposition	Se décompose entre 825 et 900°C pour former du CaO et du CO ₂ .
Densité relative	Poids spécifique : 2740 kg/m ³ (20°C) (ISO 787-10) Masse volumique apparente : 900 – 1500 kg/m ³ à 20°C suivant granulométrie
Pression de vapeur	Non volatile
Coefficient de partage	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité	Ininflammable
Danger d'explosion	Inexplosible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter	
Se décompose entre 825 et 900°C pour former du CaO et du CO ₂ . Le CaO est un produit irritant à pH élevé qui produit de la chaleur en présence d'eau.	

10.2. Matières à éviter	
Le carbonate de calcium réagit de façon exothermique avec les acides pour former des sels de calcium.	

10.3. Remarques complémentaires	
Le carbonate de calcium est un constituant naturel de la croûte terrestre.	

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Remarque générale	
Produit non toxique, en abondance dans la nature. Se référer aux § 2. et 4. pour les effets sur la santé.	

11.1. Toxicité aiguë	
Contact avec les yeux	Moyennement irritant (selon le critère modifié Kay & Calandra)
Inhalation	L'inhalation de poussières peut provoquer un inconfort aux voies respiratoires (éternuements, toux).
Ingestion	LD50 oral rat = 5000 mg/kg
Contact avec la peau	Non irritant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité	
12.1.8. Effet général	Le carbonate de calcium est neutre au niveau écologique. Il est utilisé en agriculture comme amendement des sols. On le trouve dans des gisements importants et en solution dans les eaux. Le seuil de toxicité est au dessus de l'indice de solubilité du produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Au niveau environnemental, le produit peut être éliminé sans danger compte-tenu de ce qui est dit aux §11 et 12. La législation européenne ne soumet pas l'élimination de la substance à un règlement spécifique. Il est recommandé d'enfouir le produit pour éviter la formation de poussières.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Considérations sur le transport	
14.1.1. Classification	Produit non soumis aux différentes réglementations de transport
14.1.2. ADR (Route)	Produit non soumis à cette réglementation
14.1.3. RID (Rail)	Produit non soumis à cette réglementation
14.1.4. IMDG / GGVSea (Mer)	Produit non soumis à cette réglementation
14.1.5. IATA-DGR / ICTAO-TI (Air)	Produit non soumis à cette réglementation

14.2. Recommandations	
Eviter de laisser échapper de la poussière pendant le transport en utilisant de préférence des camions citernes pour le carbonate de calcium sec en poudre ou en grains et des camions-benne bâchés pour le carbonate de calcium humide en sable, grains ou roches.	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Etiquetage selon les directives européennes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement	
15.1.1. Symbole et classification de la substance	Aucun
15.1.2. Limitation de mise sur le marché et d'emploi	Aucune
15.1.3. Mesures nationales	Aucune

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Phrases de risques	
Aucune	

16.2. Phrases de conseil	
Non concerné	

16.3. Autres informations	
Cette fiche de données de sécurité complète les notices d'utilisation sans les remplacer. Les données qu'elle contient sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée, et sont fournies de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques qu'ils encourent éventuellement à utiliser un produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est fabriqué. Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les textes réglementant son activité. Il est de son entière responsabilité de prendre les précautions découlant de l'utilisation qu'il fait du produit.	

16.4. Références / conformité	
Cette fiche est préparée en accord avec l'Annexe II du Règlement REACH (EC) 1907/2006. Références: 1. Directive du conseil 90/269/EEC 2. Livret L64 – Panneaux et signes de sécurité – La santé et la sécurité (Signes et Panneaux de sécurité) – Règlement 1996 – Conforme avec le règlement (HSE) ISN – 0 7176 0870 0 3. IUCLID Dataset –2000 4. The Merck Index (Ed. Merck & Co, Rahway,USA)	

16.5. Révision	
La présente version est une version renouvelée, en vue d'être en accord avec l'Annexe II du règlement REACH (EC) 1907/2006. Date de révision : 23/07/2008	

Fin de la fiche de données de sécurité du carbonate de calcium